

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit **TB 1786**

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation **SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels**

- Catégorie du produit **PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**

- Emploi de la substance / de la préparation **Adhésif d'assemblage  
Colle**

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur : **THREE BOND EUROPE S.A.S TEL: 33 (0)1 34 32 39 60**  
**B.P 39105**  
**95073 CERGY PONTOISE FAX: 33 (0)1 34 32 39 61**  
**FRANCE**

#### - Service chargé des renseignements :

Département H&S de Three Bond Europe : [msds@threebond.fr](mailto:msds@threebond.fr)  
Site : <http://quickfds.com>

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

INRS FRANCE : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)  
Belgique - Tel : 32 070/245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

##### - Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

##### - Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

##### - Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

##### - Étiquetage selon le

##### règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS07

### Nom du produit TB 1786

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement**      Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**      2-cyanoacrylate d' éthyle
- **Mentions de danger**      H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
  - P261      Éviter de respirer les vapeurs.
  - P280      Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
  - P305+P351+P338      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P302+P352      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
  - P501      Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:** Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:**      Non applicable.
- **vPvB:**      Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :**      Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### - Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7085-85-0	2-cyanoacrylate d' éthyle	50-100%
EINECS: 230-391-5	Xi R36/37/38	
	! Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

- **SVHC**      non applicable
- **Indications complémentaires**
- :      Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **après inhalation :**      Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**      Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Si la peau est collée, ne pas tenter de la décoller par arrachement. Rincer abondamment sous l'eau tiède. En cas de collage d'une zone importante de la peau consulter un médecin.

(suite page 3)

### Nom du produit TB 1786

- (suite de la page 2)
- **après contact avec les yeux :** *Si les paupières sont collées, ne pas tenter de les décoller en les écartant.  
Rincer abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.*
  - **après ingestion :** *Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Ne laisser vomir le sujet spontanément que lorsqu'il est totalement conscient  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir*
  - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Dyspnée  
Migraine  
Toux*
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone (CO)  
Acide cyanhydrique (HCN)*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de protection respiratoire.*
- **Autres indications** *Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives*

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Veiller à une aération suffisante  
Porter un vêtement personnel de protection*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*

(suite page 4)

### Nom du produit TB 1786

(suite de la page 3)

#### - 6.4 Référence à d'autres sections

Assurer une aération suffisante.  
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### - Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### - Stockage :

##### - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit

##### - Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec de l'eau

##### - Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

#### - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### - Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### - 8.1 Paramètres de contrôle - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### - Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### - 8.2 Contrôles de l'exposition

##### - Equipement de protection individuel :

##### - Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

### Nom du produit TB 1786

(suite de la page 4)

- Protection respiratoire :
- Protection des mains :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau  
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Gants de protection.

- Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Caoutchouc nitrile  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux :
- Protection du corps :

Lunettes de protection.  
Vêtements de travail protecteurs.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	caractéristique

##### - Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	60 °C

- Point d'éclair : 85 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité à 25 °C: 1,07  
- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible

- Viscosité :  
dynamique à 25 °C: 70 mPas

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### - 10.1 Réactivité

#### - 10.2 Stabilité chimique

#### - Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

(suite page 6)

### Nom du produit TB 1786

#### - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation par dégagement de chaleur  
 Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines  
 Réagit fortement au contact de l'eau  
 Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz irritants  
 Un contact avec les alcalis provoque la libération de gaz irritants

#### - 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.6 Produits de

##### décomposition dangereux:

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)  
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite de la page 5)

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### - Toxicité aiguë :

##### - Effet primaire d'irritation :

##### - de la peau :

Irrite la peau et les muqueuses.

##### - des yeux :

Effet d'irritation.

##### - Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

##### - Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
 Irritant

### SECTION 12: Informations écologiques

#### - 12.1 Toxicité

##### - Toxicité aquatique :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### - 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### - 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### - 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### - Autres indications écologiques :

##### - Indications générales :

En général non polluant

##### - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### - PBT:

Non applicable.

##### - vPvB:

Non applicable.

##### - 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### - 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### - Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.  
 Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### - Emballages non nettoyés :

##### - Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

Date d'impression : 14.05.2015

Numéro de version 3

Révision: 14.05.2015

**Nom du produit TB 1786**

(suite de la page 6)

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- |   |  |
|---|--|
| - 14.1 No ONU   |  |
| - ADR, ADN, IMDG  | néant                                  |
| - IATA  | UN3334                                 |
| - 14.2 Nom d'expédition des Nations unies   |  |
| - ADR, ADN, IMDG  | néant                                  |
| - IATA  | Aviation regulated liquid, n.o.s.      |
| - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  |  |
| - ADR, ADN, IMDG  |  |
| - Classe  | néant                                  |
| - IATA  |  |
|                    |  |
| - Class   | 9 Matières et objets dangereux divers. |
| - Label   | 9                                      |
| - 14.4 Groupe d'emballage   |  |
| - ADR, IMDG, IATA   | néant                                  |
| - 14.5 Dangers pour l'environnement:  |  |
| - Polluant marin :  | Non                                    |
| - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Non applicable.                        |
| - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable.                        |
| - "Règlement type" de l'ONU:  | -                                      |

### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux : En général non polluant
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction : Tableau des maladies professionnelles N°66A
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

Date d'impression : 14.05.2015

Numéro de version 3

Révision: 14.05.2015

**Nom du produit TB 1786**

(suite de la page 7)

**- Phrases importantes***H315 Provoque une irritation cutanée.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H335 Peut irriter les voies respiratoires.**R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.***- Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3*